



RA / 781 / 2024 DGST / DM / 356 2024

Nous, Maire de la Ville de Cambrai,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement de voirie communale adopté par la séance du conseil municipal du 28 septembre 2015,

Vu l'avis de M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,

Vu la demande établie par l'entreprise Sodema, par laquelle elle nous informe qu'elle réalise, pour le compte de la Ville de Cambrai, des travaux de recherche de cavités, Place Robert Leroy, du jeudi 30 mai 2024 au jeudi 6 juin 2024.

Considérant qu'à cette occasion il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules de toutes sortes,

ARRETONS :

Article 1 : La circulation des véhicules de toutes sortes sera interdite :

Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
Partie comprise et dans le sens rue du Général Frère vers la rue Saint Jacques

Du jeudi 30 mai 2024 au jeudi 6 juin 2024

Article 2 : le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit :

Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
Partie comprise et dans le sens rue du Général Frère vers la rue Saint Jacques

Du jeudi 30 mai 2024 au jeudi 6 juin 2024

Article 3 : Une signalisation temporaire et conforme à la réglementation sera mise en place par le centre technique municipal qui entretiendra ce dispositif et prendra toutes les dispositions nécessaires pour prévenir tous accidents.

Article 4 : Mme la Directrice Générale des Services, Mr le Commissaire de Police, Mr le Chef de la Police Municipale et M. le Directeur des Services Techniques Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Cambrai, le 29 mai 2024

Par délégation du Maire,
Le conseiller Municipal Délégué
Jean Pierre Bavençoffe

